



CIRCUIT PROVENÇAL 91 – HENRI COSTE

2015

Cahier des charges

Ce nouveau cahier des charges remplace l'ancien règlement du challenge Henri Coste, il a été créé par les présidents de club puis adopté par le comité directeur du comité FFPJP de l'Essonne. Il a été mis en place afin de proposer un plus grand nombre de concours de jeu provençal dans la saison, pour la satisfaction de tous les joueurs.

1) **Formation** : doublette ou triplète (panachage autorisé)

2) **Durée** : sur une journée

3) **Mode de déroulement** :

La compétition pourra se dérouler de deux manières différentes :

3 CONCOURS DISTINCTS

1^{er} concours :

- 3 € par joueur.
- Arrêt des inscriptions à 8h15, début du concours impérativement à 8h30.
- Pause déjeuner de 12h30 à 14h précises.
- Elimination directe
- Indemnité : la mise est remboursée à l'issue du 2^{ème} tour.
- parties disputées en 9 points jusqu'aux 1/8 de finale inclus, les quarts et les demi-finales en 11 points et la finale en 13 points

2^{ème} concours :

- réservé uniquement aux perdants du premier tour du premier concours sans qu'il soit possible de s'inscrire directement à ce deuxième concours.
- 2 € par joueur
- Elimination directe.
- Pause déjeuner identique à celle du premier concours.
- La mise est remboursée à l'issue du 2^{ème} tour.
- Les parties se joueront en 9 points jusqu'aux 1/8 de finale inclus. Les quarts et les demi-finales se jouent en 11 points et la finale en 13 points.

3^{ème} concours :

- Inscriptions 2 € par joueur.
- Peuvent s'inscrire, les équipes inscrites ou non au concours du matin ou bien en modifiant la composition initiale de l'équipe.
- Concours en élimination directe

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

- Arrêt des inscriptions à 15 heures, début du concours à 15h 15 précises.
- Les parties se joueront en 9 points jusqu'aux 1/8 de finale inclus. Les quarts et les demi-finales se jouent en 11 points et la finale en 13 points.
- Indemnités : remboursement de la mise du troisième concours à l'issue du 2^{ème} tour

PAR POULES

Le club organisateur aura la possibilité d'organiser le concours par poules si le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 15. Dans ce cas, le 1^{er} et 2^{ème} concours ne feront qu'un, et l'attribution des points sera le barème du 1^{er} concours. Le concours de l'après midi reste un 3^{ème} concours avec toutes ses modalités.

4) Dotation du club organisateur :

25% minimum des mises dans chaque concours avec les maxima suivants :

- 600 € en tête à tête
- 1.200 € en doublette
- 1.800 € en triplette

5) points attribués :

<u>1^{er} concours :</u>	Gagnant finale :	8 pts	<u>2^{ème} concours :</u>	Gagnant finale :	4 pts
	Perdant finale :	6 pts		Perdant finale :	2 pts
	Demi-finale :	4 pts			
	Quart finale :	2 pts			
	<u>3^{ème} concours :</u>	Gagnant finale :	2 pts		
		Perdant finale :	1 pt		

Si dans le 1^{er} concours il y a moins de 13 équipes, le barème des points, indiqué ci dessus, se verra diviser par 2 et applicable pour les 1^{er} et 2^{ème} concours. Pour le 3^{ème} concours, seul le vainqueur marquera 1 point.

Pour La direction sportive
Le Délégué Provençal
L.DAGUIN

